

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 3 avril 2017**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

9682-04-2017

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
- 1.4. Avis de motion – Règlement 737-2017, sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 1.5. Adoption du règlement 734-2017, décrétant un emprunt n'excédant pas 590 338 \$ pour l'exécution des travaux de prolongement de l'avenue du Faubourg – Phase II (lot 5 274 084)
- 1.6. Période de questions

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Dépôt du rapport financier 2016 et du profil financier
- 2.3. Renouvellement du contrat d'entretien préventif du système de ventilation (850, rue Principale)

- 2.4. Croix-Rouge canadienne (division Québec) – Renouvellement d’entente de services aux sinistrés
- 2.5. Directeur des travaux publics, parcs et immeubles – Embauche
- 2.6. Centre de prévention du suicide de Lanaudière – Demande d’appui
- 2.7. Entente intermunicipale relative à la protection contre l’incendie et prévoyant la fourniture de services – Autorisation de signataires

3. Loisirs et Culture

- 3.1. Camp de jour 2017 – Embauche des animatrices et animateurs
- 3.2. Kildare Deluxe 2017 – Achat de chandails
- 3.3. Approbation du budget et de la programmation de la fête de la famille 2017
- 3.4. Conférence du loisir municipal (AQLM) – Inscription de la directrice des loisirs et de la culture
- 3.5. Relocalisation du comptoir vestimentaire – Location d’un local

4. Voirie

- 4.1. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d’aqueduc pour les tronçons de rue dans le secteur de la 15^e Avenue jusqu’à 22^e Avenue et la rue des Plaines ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat
- 4.2. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d’aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

5. VARIA

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

9683-04-2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté, comme présenté.

1.4. Avis de motion – Règlement 737-2017, sur le prélèvement des eaux et leur protection

9684-04-2017

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n° 2, donne avis de motion afin d’adopter, lors d’une prochaine séance, le règlement 737-2017, sur le prélèvement des eaux et leur protection.

1.5. Adoption du règlement 734-2017, décrétant un emprunt n’excédant pas 590 338 \$ pour l’exécution des travaux de prolongement de l’avenue du Faubourg – Phase II (lot 5 274 084)

9685-04-2017

ATTENDU le projet de développement et de lotissement, présenté par M. Jonathan Grégoire, pour le prolongement de l’avenue du Faubourg (lot 5 274 084);

ATTENDU QUE cette rue est propriété municipale par acte notarié et enregistré au bureau de la publicité des droits immobiliers;

ATTENDU QU' il y a une convention sous seing privé signée entre la Municipalité et le promoteur de terrain;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 590 338 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un emprunt par billets afin de payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 734-2017, décrétant un emprunt n'excédant pas 590 338 \$ pour l'exécution des travaux de prolongement de l'avenue du Faubourg – Phase II (lot 5 274 084), comme présenté.

1.6. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Un regroupement de citoyens dépose une pétition pour la réfection complète de la rue Clément et de la 34^e Avenue.

2. <u>Administration générale</u>
--

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

9686-04-2017

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet la liste des déboursés pour la période du 7 mars au 2 avril 2017, pour un montant total de 257 241 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'elle a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 7 mars au 2 avril 2017, pour une somme qui totalise 257 241 \$.

2.2. Dépôt du rapport financier 2016 et du profil financier

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur, M^{me} Dominique Collin, de la firme *DCA comptable professionnel agréé inc.*, pour l'exercice 2016.

Un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, le 29 mars 2017, indiquant que les rapports financiers seraient déposés à la présente séance.

Le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'exercice 2016 sont consignés aux archives municipales.

2.3. Renouvellement du contrat d'entretien préventif du système de ventilation (850, rue Principale)

9687-04-2017

ATTENDU l'échéance au 31 mars 2017 du contrat d'entretien préventif du système de ventilation et chauffage du bureau municipal avec la firme *Ventilabec inc.*;

ATTENDU l'avis de renouvellement du contrat d'entretien préventif n° 1048, daté du 13 mars 2017, de la firme *Ventilabec inc.*, au montant de 716 \$, plus taxes, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De renouveler le contrat d'entretien préventif n° 1048 du système de ventilation et chauffage du bureau municipal, avec la firme *Ventilabec inc.*, aux conditions inscrites dans l'offre de renouvellement, au coût de 716 \$, plus taxes, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 3- D'imputer la dépense au compte « Entretien et réparation – Administration » (02-19000-522).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.4. Croix-Rouge canadienne (division Québec) – Renouvellement d'entente de services aux sinistrés

9688-04-2017

ATTENDU la réception des documents nécessaires au renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne (division Québec) pour les services aux sinistrés, en date du 2 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière et M. François Desrochers, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne (division Québec) pour les services aux sinistrés, pour une durée de trois (3) ans;
- 3- De verser une contribution annuelle de 0,16 \$ par habitant, pour la durée de l'entente, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;
- 4- De déboursier la somme de 649,60 \$, à titre de contribution annuelle pour 2017-2018;
- 5- D'imputer la dépense au poste « Dons et subventions » (02-19000-970).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.5. Directeur des travaux publics, parcs et immeubles – Embauche

9689-04-2017

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur les sites du Québec municipal, d'Emploi Québec, du Réseau d'information municipale du Québec et de la Municipalité;

ATTENDU les entrevues réalisées avec les candidats sélectionnés;

ATTENDU la recommandation du comité ressources humaines de procéder l'embauche de M. Benoît Marsolais;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Benoît Marsolais, à temps plein, au poste de directeur des travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Benoit Marsolais.

2.6. Centre de prévention du suicide de Lanaudière – Demande d'appui

9690-04-2017

ATTENDU QUE le partenariat établi depuis plus de neuf ans avec le CPS Accalmie situé à Trois-Rivières est efficient et comporte des mécanismes de collaboration bien établis, fluides, efficaces, peu coûteux et qui ne présentent aucun problème connu;

ATTENDU QUE les deux organismes offrent une réponse humaine immédiate de qualité équivalente, basée sur la même approche, par des intervenants spécialisés en intervention auprès des personnes suicidaires, consacrant 100 % de leur temps de travail à la problématique du suicide, supervisés et soutenus de manière régulière et bénéficiant d'une formation continue leur permettant d'être toujours à la fine pointe des meilleures pratiques;

ATTENDU QUE les deux organismes partagent une culture similaire qui favorise que les échanges se fassent d'égal à égal, permettant une excellente connaissance des pratiques propres au CPSL, comme son offre de services spécifique, les liens entretenus avec les différents organismes de la région, les façons d'accéder aux mesures d'urgence sur les différentes parties du territoire;

ATTENDU QUE ce lien entre les deux organismes favorise une connaissance des personnes appelantes qui permet de s'adapter aux besoins particuliers en personnalisant les façons d'intervenir de façon cohérente, harmonieuse et sécuritaire dans le meilleur intérêt des personnes;

ATTENDU QUE les personnes qui communiquent avec le 1 866 APPELLE sont en détresse, souvent épuisées, à bout de ressources, voire même en état de crise ou en danger et que la stabilité du service est dans leur intérêt;

ATTENDU QUE les personnes qui composent le 1 866 APPELLE font le choix de s'adresser à un organisme spécialisé en prévention du suicide et ne s'attendent pas à joindre l'Info-Social qui est appelé à travailler une grande diversité de problématiques;

ATTENDU QU' il en va de la sécurité et du bien-être des Lanaudoises et Lanaudois aux prises avec une problématique liée au suicide;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'appuyer le statu quo pour la réponse aux appels lanaudois provenant du 1 866 APPELLE;
- 3- D'appuyer le *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* (CPSL) dans ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de faire révoquer la décision de transférer les appels de nuits entrants au 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social (811) de l'Estrie.

2.7. Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services – Autorisation de signataires

9691-04-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a fait parvenir les conditions de renouvellement de l'Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services;

ATTENDU QU' il y a eu rencontre entre le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et les représentants de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU QUE cette entente est pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE les argumentations incluent les exigences du schéma de risque d'incendie en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. François Desrochers, maire et M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, selon l'offre de service datée du 29 mars 2017, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

3. Loisirs et Culture

3.1. Camp de jour 2017 – Embauche des animatrices et animateurs

9692-04-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une équipe d'animation formée d'une coordonnatrice, de neuf (9) animateurs et d'un responsable du service de garde pour le camp de jour 2017;

ATTENDU la période d'appel de candidatures ainsi que les entrevues réalisées en mars 2017 afin de pourvoir les postes d'animatrices et animateurs;

ATTENDU QUE les postes sont offerts à des étudiants qui prévoient un retour aux études en septembre 2017;

ATTENDU la résolution 9645-02-2017 concernant l'adoption de la grille salariale des animateurs du camp du jour pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les animateurs seront embauchés à raison de 25 à 40 heures par semaine pour une durée de huit (8) semaines, du 26 juin au 18 août 2017;

ATTENDU QUE le personnel animateur aura 40 heures allouées pour l'organisation du camp de jour et la formation DAFA;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'embaucher les employés suivants pour le camp de jour 2017 :

Nom	Fonction	Ancienneté	Taux horaire
Gabrielle Mc Duff	Animatrice	0	12,00 \$
Alex-Ann Bourbonnais	Animatrice	3	13,00 \$
Anthony Maheu	Animateur	1	12,50 \$
Flore Tellier	Animatrice	1	12,50 \$
Justine Isabelle	Service de garde	1	12,50 \$
Véronique Lépine	Animatrice	0	12,00 \$
David S. Blouin	Animateur	0	12,00 \$
Anthony Desmarais	Animateur	0	12,00 \$
Rosalie Gougeon	Animatrice	0	12,00 \$
Florent Maiorama	Animateur	0	12,00 \$

- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Camp jour » (02-70153-141);

- 4- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit déposée aux dossiers employés des archives de la Municipalité et transmise aux personnes citées précédemment.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.2. Kildare Deluxe 2017 – Achat de chandails

9693-04-2017

ATTENDU la tenue de l'événement *Kildare Deluxe*, prévue le 26 août 2017;

ATTENDU QUE des chandails seront remis à chacun des bénévoles;

ATTENDU QUE des chandails seront mis en vente à titre d'outils promotionnels lors de l'événement;

ATTENDU la soumission de *Faktory 66*, datée du 6 mars 2017, incluant un rabais de 0,25\$ par chandails imprimés à titre de commandite;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à acheter des chandails promotionnels à l'image du Kildare Deluxe, conformément à la soumission de *Faktory 66*, aux coûts suivants :

Type de chandail	Prix unitaire avant taxes
Gildan 5000 Blanc (exposants)	5,10 \$
AAA 5301 Rouge homme (bénévoles)	6,70 \$
Gildan 64000L Rouge Femme (bénévoles)	6,35 \$
AAA 5301 Noir homme (outil promo)	6,70 \$
Gildan 64000L Noir Femme (outil promo)	6,35 \$

- 3- D'imputer la dépense au poste « Fournitures diverses – Kildare Deluxe » (02-70170-641).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.3. Approbation du budget et de la programmation de la fête de la famille 2017

9694-04-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal organise une Fête de la Famille annuellement;

ATTENDU QUE les activités se tiendront le samedi 17 juin 2017, de 11 h à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'allouer un budget de 6 200 \$ à la directrice des loisirs et de la culture pour l'organisation de l'ensemble des activités de la Fête de la famille;
- 3- D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à signer les contrats pour les activités prévues le jour de l'événement, après approbation de la direction générale;
- 4- De publiciser l'événement à l'école et par un envoi postal à l'ensemble de la population;
- 5- D'imputer la dépense au poste « Fête de la famille » (02-70196-499).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.4. Conférence du loisir municipal (AQLM) – Inscription de la directrice des loisirs et de la culture

9695-04-2017

ATTENDU QUE l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) tiendra sa conférence annuelle du loisir municipal du 4 au 6 octobre 2017, à Drummondville;

ATTENDU la pertinence pour la directrice des loisirs et de la culture de participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à procéder à son inscription à la 18^e Conférence annuelle du loisir municipal, organisée par l'*Association québécoise du loisir municipal*, au coût de 425 \$, plus taxes, plus les frais inhérents;
- 3- D'imputer les dépenses aux postes « Congrès et délégation – Parc » (02-70100-346) et « Frais de déplacement et représentation » (02-70100-310).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.5. Relocalisation du comptoir vestimentaire – Location d'un local

9696-04-2017

ATTENDU les travaux de réfection de la salle municipale prévus d'avril à août 2017;

ATTENDU QUE l'Entraide communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare doit complètement vider le local du comptoir vestimentaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que l'organisme puisse poursuivre ses activités et qu'aucun local n'est suffisamment grand ou disponible pour accueillir le comptoir vestimentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De louer un mini-entrepôt auprès de la compagnie *Mini-Entrepôt Kildare*, au coût de 1 000 \$ par mois, plus taxes, pour les mois d'avril à août 2017, inclusivement, afin d'y relocaliser le comptoir vestimentaire;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien et réparation – Salle municipale » (02-70120-522).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4. Voirie

4.1. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc pour les tronçons de rue de la 17^e Avenue, de la 25^e Avenue et la rue des Plaines ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

9697-04-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc pour les tronçons de rue de la 17^e Avenue, de la 25^e Avenue et la rue des Plaines ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 29 mars 2017, à 11 h 1;

ATTENDU les résultats de l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection, le 29 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De retenir les services de la firme *Les Services exp inc.*, pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc pour les tronçons de rue de la 17^e Avenue, de la 25^e Avenue et la rue des Plaines ainsi que la surveillance des travaux, au coût de 26 616,71 \$, taxes incluses;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Honoraires professionnels » (02-32000-411).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.2. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

9698-04-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 29 mars 2017, à 11 h 15;

ATTENDU les résultats de l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection, le 29 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De retenir les services de la firme *Les Services exp inc.*, pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue et de la 35^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux, au coût de 25 869,38 \$, taxes incluses;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Honoraires professionnels » (02-32000-411).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

6. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 15.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.